

ASSOCIATION - DOSSIER DE SUBVENTION
ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association a régulièrement déclaré auprès de la Préfecture toute modification (statut, bureau, etc.),
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- certifie exactes les informations transmises lors du dépôt du dossier de subvention en Mairie d'Assérac.

Pour rappel, à chaque modification de l'association (bureau ou statut), l'association se doit de donner le compte-rendu de l'assemblée générale et le récépissé de la Préfecture en mairie.

Fait à :

Le :

Signature :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.